



## APPEL A CONTRIBUTIONS



*Journal of African Elections (JAE)* est le seul journal internationalement accrédité et entièrement consacré aux élections en Afrique. Publié deux fois par an et distribué en Afrique et au-delà, il est disponible en version imprimée et version électronique. Fondé en 2002 et dirigé par l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA), JAE cherche à faire discuter des universitaires et des praticiens qui travaillent dans le domaine des élections en Afrique.

L'édition de novembre 2018 sera une édition spéciale intitulée *L'Etat de la Justice Electorale en Afrique*. Cette édition cherchera à analyser le rôle du pouvoir judiciaire dans les contentieux électoraux et les implications pour la consolidation de la démocratie électorale sur le continent. L'édition se penchera sur la familiarité du pouvoir judiciaire avec les processus électoraux et les bonnes pratiques électorales, ainsi que sur l'incidence de cette situation sur l'issue des réclamations électorales qui lui sont soumises. L'édition spéciale examinera également le rôle joué par les partis politiques dans la justice électorale en examinant si les partis politiques contestés et lésés ont l'accès et la capacité nécessaires pour contribuer à une justice électorale efficace et plus forte en Afrique.



Les dernières années ont vu le nombre de contestations judiciaires liées aux élections augmenter dans plusieurs pays africains dont la Côte d'Ivoire (élection présidentielle de 2010), la République Centrafricaine (élections présidentielles et législatives de 2015-2016), le Gabon (élection présidentielle de 2016), le Kenya (élections générales de 2017), le Liberia (élections générales de 2017) et la Sierra Leone (élections générales de 2018).

En Côte d'Ivoire, aucun candidat à la présidence n'a obtenu la majorité requise après le premier tour de l'élection présidentielle en 2010. En conséquence, les candidats ayant eu le nombre de voix le plus élevé, Gbagbo et Ouattara, se sont opposés au second tour de la présidentielle. Tandis que la commission électorale indépendante déclarait Ouattara candidat vainqueur, la Cour constitutionnelle déclarait Gbagbo vainqueur. Après le déclenchement d'une guerre civile qui a entraîné plus de 3 000 morts, le Président Ouattara a prêté serment avec le soutien des forces françaises et des forces de maintien de la paix de l'ONU.



Lors des élections présidentielles et législatives de 2015 en République Centrafricaine, aucun candidat n'a reçu plus de 50% des voix légalement requis. Après l'annulation des résultats des élections législatives par la Cour Constitutionnelle de Transition, un second tour de l'élection présidentielle et de nouvelles élections législatives ont eu lieu le 14 février 2016, le second tour des élections législatives s'est tenu le 31 mars 2016.

Au Gabon, des violences ont éclaté après que l'Organe de Gestion des Elections ait déclaré le Président Ali Bongo vainqueur de l'élection présidentielle de 2016. L'opposition a rejeté le résultat de l'élection et la Cour Constitutionnelle a été saisie. La Cour a confirmé la victoire du Président Ali Bongo sur la base d'un nouveau décompte partiel des voix. Le rejet de la décision de la Cour par l'opposition a plongé le pays dans le chaos.



Plus récemment, les contentieux ont occupé une place prépondérante lors de l'élection présidentielle kenyane d'août 2017, de l'élection présidentielle libérienne d'octobre 2017 et de l'élection présidentielle de mars 2018 en Sierra Leone. Les élections kényanes ont vu plus d'une douzaine de cas pré-électoraux déposés devant les tribunaux, en particulier par la coalition de la NASA. Celles-ci ont été suivies d'une réclamation postélectorale qui a abouti à l'annulation de l'élection présidentielle du 8 août par la Cour Suprême du Kenya sur la base d'irrégularités dans la conduite des élections par les autorités électorales et des tensions qui en ont résulté. La Cour Suprême du Libéria a suspendu les préparatifs du second tour de l'élection présidentielle du 7 novembre 2017 à la suite du dépôt d'une réclamation électorale par l'un des partis de l'opposition. Cela a été soutenu par l'ancien parti au pouvoir; Unity Party, sur la base d'allégations, d'irrégularités et de fraudes, poussant le second tour à 2017. De même, en Sierra Leone, un certain nombre de réclamations préélectorales ont entraîné des retards au second tour de l'élection présidentielle de mars 2018. A la suite des résultats, une réclamation a été introduite devant la Cour Suprême par Samura Kamara, qui avait été en lice pour l'élection présidentielle contre le candidat vainqueur, Julius Maada Bio.



JAE sollicite des papiers concernant, entre autres, la qualité et la légitimité des décisions du pouvoir judiciaire sur les réclamations électorales, le rôle des partis politiques dans la justice électorale et l'impact des décisions du pouvoir judiciaire sur l'intégrité électorale. Les contributions doivent être envoyées au **rédacteur en chef** à [JAE@eisa.org.za](mailto:JAE@eisa.org.za) au plus tard le **4 septembre 2018**. Pour plus d'informations sur JAE, y compris les notes des contributeurs, veuillez visiter le site web [www.eisa.org.za/jae.php](http://www.eisa.org.za/jae.php)